

CONSULTATIONS INFORMELLES DE LA CNUDD:

LUNDI 19 MARS 2012

Les délégués ont continué à négocier le projet de document final de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio +20) en cette première journée des consultations "informelles informelles" qui se dérouleront du 19 au 23 mars 2012. Après les déclarations liminaires présentées par le co-président du PrepCom de la CNUDD, Sook Kim, et le secrétaire général de la CNUDD, Sha Zukang, les délégations ont procédé, dans la matinée, à l'examen des quatre premiers paragraphes de l'avant-projet. Au cours de l'après-midi et de la soirée, les délégués ont commencé une première lecture du chapitre III de l'avant-projet, consacré à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

LES DECLARATIONS LIMINAIRES

Le co-président du PrepCom, Kim Sook, a ouvert les consultations informelles-informelles et a demandé aux délégués de faire preuve de souplesse et de rester concentrés. Il leur a dit de s'attendre à des séances de travail nocturnes et durant le week-end entre les consultations "informelles informelles" et la troisième réunion intersessions.

Sha Zukang, Secrétaire général de Rio +20, a souligné que la CNUDD est "une conférence de mise en œuvre". Au sujet de l'économie verte, il a fait état d'une convergence des vues sur: le traitement du programme social; le respect de l'appropriation nationale; et l'évitement du protectionnisme et de l'imposition de conditionnalités sur l'aide. Il a mis en exergue des questions portant sur: les termes du partage de la technologie et les points de savoir qui doit supporter les coûts marginaux de la transition et comment les grands investissements peuvent être financés. S'agissant du cadre institutionnel du développement durable (CIDD), il a fait état d'une convergence des vues sur le renforcement des liens entre la science et l'élaboration des politiques. Il a parlé de divergences concernant le renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (ECOSOC), d'un accord sur l'idée que la Commission du développement durable (CDD) ne devrait pas continuer

sous sa forme actuelle, et du fait qu'il existe des divergences autour des propositions concernant la création d'un Conseil du développement durable et la transformation du PNUE en une institution spécialisée. Il a indiqué qu'il y a un champ émergent de cibles ou d'objectifs ambitieux couvrant un large éventail de questions englobant la sécurité alimentaire, l'énergie, l'eau, la dégradation des sols, le besoin d'un socle de protection sociale, l'emploi décent, la prévention des risques de catastrophe, les océans et la planification urbaine durable.

LES CONSULTATIONS SUR L'AVANT-PROJET

INTITULE DE L'AVANT-PROJET: Au sujet de l'intitulé de l'avant-projet du document, "L'avenir que nous voulons", la SUISSE et la NOUVELLE ZELANDE ont approuvé la proposition du G-77/CHINE de maintenir l'intitulé. Le JAPON a proposé comme titre: "l'engagement de Rio en faveur de l'économie verte", expliquant qu'il serait plus approprié pour la conférence.

CHAPITRE I: PREAMBULE / ETABLISSEMENT

DU CADRE: Le G-77/CHINE a demandé que le libellé sur l'éradication de la pauvreté soit placé avant les références à la protection des écosystèmes, et que celui sur la paix et la sécurité soit supprimé. Le délégué a demandé également la suppression de la référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), suggérant son remplacement par une référence au "droit au développement et à l'alimentation." La NORVEGE, appuyée par l'UE, a mis en garde contre la singularisation de certains principes de Rio, tels que le principe des responsabilités communes mais différenciées, suggérant l'affirmation de tous les principes, une fois, au début du document. L'UE a déclaré que la DUDH est une déclaration fondamentale qui doit être reconnue au début du projet. La NOUVELLE-ZELANDE a appuyé la proposition du G-77/CHINE d'accorder la priorité au libellé sur l'éradication de la pauvreté, et a également soutenu la référence aux droits humains.

L'AUSTRALIE, le CANADA et la SUISSE ont encouragé la focalisation sur un message particulier dans chaque paragraphe du préambule, et de l'exprimer avec concision. La SUISSE a suggéré de se concentrer sur les principaux messages, durant les séances plénières, puis que les coprésidents formulent de brefs textes de compromis fondés sur les messages convenus.

Au paragraphe 1, consacré au préambule/établissement du cadre, le délégué des ETATS-UNIS a proposé de remplacer la référence aux "Chefs d'Etat et de gouvernement" par une référence aux "représentants des peuples du monde", et a indiqué que dans la référence à un avenir équitable, le mot "équitable" devrait être placé entre crochets. La SUISSE a soutenu l'idée de faire référence à "représentants des peuples du monde" au lieu de "Chefs d'Etat et de gouvernement", mais avec l'ajout de références aux entreprises, à la société civile et au milieu universitaire. Le SAINT-SIÈGE a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe sur la promotion d'un développement durable fondé sur la centralité de la personne humaine.

Au paragraphe 2, sur l'éradication de toutes les formes de la pauvreté, l'UE a souligné les "besoins" liés aux générations futures. La SUISSE a proposé d'y faire référence plutôt à la "prospérité" qu'à la "croissance". Les ETATS-UNIS, l'AUSTRALIE, le CANADA, le SAINT SIEGE et la SUISSE ont déclaré que les Principes de Rio ne doivent pas être singularisés. Le G-77/CHINE a souligné que si le texte fait, de quelque manière que ce soit, référence à des responsabilités, il doit se référer à des responsabilités communes mais différenciées. Le SAINT-SIÈGE a apporté son appui à la proposition du G-77/CHINE de mettre l'accent sur l'éradication de la pauvreté comme priorité absolue. Le CANADA a remis en question la référence à la libération de l'humanité de la misère.

Au paragraphe 3, sur l'accélération des progrès dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, le G-77/CHINE et le SAINT SIEGE ont appuyé la proposition de l'UE de se référer à la "réaffirmation de notre engagement" au lieu d'indiquer que les participants sont "engagés à n'épargner aucun effort pour accélérer les progrès". Le G-77/CHINE, l'UE et d'autres ont suggéré de supprimer le texte proposé par la REPUBLIQUE DE COREE sur le défi mondial qui exige un partenariat mondial.

Au paragraphe 4, sur la coopération et la relève des défis actuels, outre la référence au "développement humain", le G-77/CHINE a proposé de se référer à la "dignité humaine" à la place et lieu de la référence à la "sécurité humaine", proposée par le Japon. L'UE a proposé de faire référence aux "droits humains et à l'égalité des sexes." Le G-77/CHINE a déclaré qu'il était peu probable que la discussion sur la sécurité humaine aboutisse à un consensus. Le JAPON s'est référé à l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions antérieures sur la sécurité humaine et a lié ce point au premier Principe de Rio qui appelle à une approche centrée sur l'être humain. Le texte délégué des Etats-Unis a proposé un libellé affirmant que la conservation, la protection et l'utilisation durable de l'environnement sont une plate-forme fondamentale pour l'éradication de la pauvreté. L'UE s'est opposée à la référence aux "difficultés particulières" des pays en développement, proposée par le G-77/CHINE, affirmant que les défis sont posés à tous les pays. Le SAINT-SIÈGE a appuyé l'accent mis sur les pays en développement. Au sujet de la proposition du MEXIQUE d'insérer un libellé portant spécifiquement sur la non-durabilité du développement économique à forte émission de produits carbonés, l'UE a suggéré de le placer, plus tard, dans le document. Le MEXIQUE a affirmé que le préambule doit signaler ce qui serait abordé plus loin dans le document. Le délégué des ETATS-UNIS a

proposé un texte de rechange appelant à "prendre en compte la valeur des ressources naturelles, en particulier les ressources non renouvelables".

III. L'ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: L'Algérie a signalé que l'Éthiopie et Singapour parleraient également au nom du G-77/CHINE sur ce chapitre.

La FEDERATION DE RUSSIE a souligné l'importance du fait que l'économie verte soit définie par chaque pays, en fonction, notamment, des données, objectifs et expériences nationales. Le délégué des ETATS-UNIS a souligné la nécessité de veiller à ce que le texte soit approprié pour un public de haut niveau et qu'il soit clair et non-répétitif.

L'UE, appuyée par la NOUVELLE ZELANDE, a déclaré que le chapitre III a besoin d'un point d'entrée plus positif et qui ne soit pas axé uniquement sur les outils. Le CANADA a appuyé le libellé appelant à faire en sorte que les politiques de l'économie verte soient élaborées de manière conforme avec les Principes de Rio. La REPUBLIQUE DE COREE a souligné l'importance de l'économie verte pour la réalisation du développement durable, et l'importance des stratégies de croissance verte pour que le développement durable soit socialement équitable et présente des opportunités telles que la création de nouveaux marchés et emplois.

Réagissant aux paragraphes proposés par le G-77/CHINE concernant les insuffisances des stratégies de croissance fondées sur le marché et sur le système financier international, et concernant les modes de consommation et de production dans les pays industrialisés, le JAPON, appuyé par la SUISSE, s'est déclaré préoccupé par le ton négatif. Le délégué a souhaité la suppression des références aux "responsabilités communes mais différenciées", invoquant des préoccupations au sujet de la singularisation de Principes de Rio particuliers. Le G-77/CHINE a déclaré que le contexte de la transition vers une économie verte doit être indiqué, et a accepté de revoir les paragraphes. L'UE a soutenu la présentation, par la G-77/CHINE, de l'économie verte comme outil au service du développement durable, et mis en garde contre la juxtaposition d'une référence à la "croissance verte" à celle de l'économie verte, aux fins d'éviter "une définition circulaire." Le délégué des ETATS-UNIS a proposé de remplacer l'intitulé du chapitre par un intitulé plus court, "Aperçu général de l'économie verte", d'utiliser plutôt le terme «inclusif» que le terme "équitable" et de supprimer les références aux modes de production et de consommation durables, au changement climatique et autres paliers planétaires, parce que les problèmes ne peuvent pas tous être énumérés.

Le paragraphe 25, sur la contribution de l'économie verte à la réalisation des principaux objectifs, la NORVEGE a proposé de remplacer "gestion des océans" par "gestion durable des océans" et a souligné l'importance du rôle des femmes. ISRAËL a souligné l'importance de la nutrition et de l'agriculture durable. Le SAINT-SIÈGE a appuyé, entre autres, la proposition de la Turquie sur la protection de l'environnement, et la proposition du Mexique sur les emplois décents. Le délégué des ETATS-UNIS a demandé le retrait du texte proposé, qui couvre un large éventail d'intérêts et de préoccupations, appelant, au contraire, à une approche plus courte et plus simple, réitérant le message clé que l'économie verte offre des possibilités "gagnantes à tous les coups" à tous les pays.

Au cours de la soirée, le G-77/CHINE a présenté un nouvel alinéa au paragraphe 25, sur le besoin de rendre compte des différentes réalités des pays et de leur droit souverain à exploiter leurs propres ressources, selon leurs propres priorités, tout en soulignant leur responsabilité de ne pas causer de dommages à l'environnement d'autres Etats ou zones au-delà des limites de leur juridiction nationale.

Le LICHTENSTEIN a proposé un nouveau texte soulignant la recherche scientifique et la conception, l'innovation et l'entrepreneuriat dans une économie verte. Le CANADA a appuyé la suggestion des Etats-Unis de "renforcer notre capacité à gérer les ressources naturelles de manière transparente et durable." La représentante a également demandé la suppression des références aux "paliers planétaires". L'AUSTRALIE a affirmé la nécessité d'aller au-delà de la préparation aux catastrophes, pour traiter l'ensemble des facteurs de causalité par la prévention des risques de catastrophe, en particulier pour ce qui concerne la vulnérabilité au climat, et a été appuyée par le JAPON. L'ISLANDE a proposé l'insertion d'une référence au rôle de la gestion durable des terres dans l'amélioration de la production alimentaire et l'atténuation du changement climatique. Le délégué a également proposé l'accès à la santé procréative, y compris dans le présent chapitre. La REPUBLIQUE DE COREE a apporté son appui à la mention, par le JAPON, d'un "développement sobre en émission de produits carbonés", et a également proposé d'ajouter des références à la sécurité humaine et à l'équité sociale, pour assurer une approche équilibrée.

Le G-77/CHINE a défendu le libellé proposé portant sur le soutien apporté par les pays industrialisés aux pays en développement, en termes de transfert de technologie, de renforcement des capacités et de ressources financières.

Dans le paragraphe 27, sur l'économie verte en tant que cadre de prise de décision, l'UE a suggéré de combiner sa proposition appelant à un environnement favorable pour l'économie verte avec la proposition du G-77/Chine et les propositions de la Norvège concernant les normes de produits, les mécanismes de marché et les incitations fiscales et de crédit. Le G-77/CHINE et la NOUVELLE ZELANDE ont remis en question la nécessité d'un certain nombre de paramètres inclus dans la proposition de l'UE. La NOUVELLE-ZELANDE s'est enquis des coûts éventuels des propositions de la Norvège.

La SUISSE et les ETATS-UNIS ont proposé de supprimer une proposition avancée par le Bangladesh, qui stipule que l'économie verte ne doit pas créer des effets externes négatifs impactant d'autres pays. Le délégué des ETATS-UNIS a souligné l'importance de ne pas percevoir l'économie verte comme un ensemble de règles rigides. La SUISSE a apporté son appui à la proposition de l'UE de remplacer la référence aux "piliers" du développement durable par une référence à "dimensions" du développement durable. L'UE a souligné l'importance d'établir un cadre réglementaire favorable, de créer des incitations fortes pour les marchés verts, et de reconnaître de manière correcte les valeurs économiques et sociales du capital naturel.

Au paragraphe 28, sur la responsabilité des pays quant à l'adoption de politiques d'économie verte, le JAPON a suggéré de remplacer "feront des choix appropriés" par "doivent choisir un chemin d'accès approprié à l'économie verte". L'UE, le CANADA et la NOUVELLE ZELANDE ont appuyé le libellé proposé par le Japon et appelant à une entreprise "commune de tous les pays". Le G-77/CHINE a souligné que l'économie verte doit s'appuyer sur les OMD. Le CANADA a suggéré un

autre libellé exhortant le secteur privé à faire des choix durables plus facilement disponibles, abordables et attrayants pour les consommateurs, à travers l'encouragement des efforts visant à élaborer, en collaboration avec d'autres intervenants, des normes de produits durables conformes aux meilleures technologies disponibles.

Les Etats-Unis ont appuyé une proposition avancée par le Japon concernant la transition vers une économie verte en tant que moteur de la croissance et qui devrait être une entreprise commune à tous les pays. Le JAPON a approuvé un ajout proposé de la Norvège, sur l'intégration des coûts sociaux et environnementaux dans la façon dont le monde estime et mesure les activités économiques. Le délégué a demandé des éclaircissements sur une proposition de la Norvège de se référer à des mécanismes innovants fondés sur le marché.

Au paragraphe 29, sur les politiques de l'économie verte et les mesures qui peuvent présenter des opportunités gagnantes à tous les coups pour l'amélioration de l'intégration du développement économique et de la durabilité environnementale dans tous les pays, le G-77/CHINE a déclaré qu'apporter l'économie verte aux pays en développement nécessite un environnement favorable et qu'il avait proposé un texte ayant à l'esprit ce point. Dans un libellé connexe, le CANADA a suggéré de remplacer la référence à un rôle "critique" de l'Etat par une référence à un rôle "leader".

La Suisse a soutenu un paragraphe distinct proposé par le G-77/CHINE, sur un environnement propice à tous les niveaux de gestion des politiques de l'économie verte, et a suggéré de le fusionner avec le corps du texte du paragraphe 29. Le SAINT-SIÈGE a proposé de remplacer une référence aux politiques et mesures d'économie verte par une référence à des politiques et mesures d'économie verte régies et structurées dans une éthique centrée sur l'être humain.

Au paragraphe 30, sur les pays en développement confrontés à de grandes difficultés dans l'éradication de la pauvreté et le soutien de la croissance, le G-77/CHINE a proposé une formulation supplémentaire appelant, entre autres: à un soutien financier adéquat, au renforcement des capacités et à un transfert de technologie, au respect de l'existence des différents outils, approches, visions, modèles et politiques, et de la souveraineté décidé par chaque pays, et à une meilleure compréhension des implications sociales, environnementales et économiques et des impacts de l'économie verte.

L'UE a suggéré de supprimer le libellé proposé par le G-77/CHINE sur l'adoption de politiques d'économie verte qui peuvent entraîner des risques, des difficultés et des coûts supplémentaires pour les économies des pays en développement. Le délégué a appuyé une proposition avancée par la République de Corée de soutenir les coûts découlant des ajustements structurels pour la transition vers une économie verte, mais a déclaré que le texte aurait besoin d'être recentré. Il a remis en question une référence, introduite par la Serbie, aux défis particuliers auxquels se trouvent confrontés les pays à revenu intermédiaire et au besoin d'étendre l'assistance et l'aide internationales.

Dans le texte du G-77/CHINE sur l'économie verte, l'UE a soutenu ses références au savoir traditionnel et à l'importance de la promotion du rôle des femmes, des enfants et des jeunes. Appuyé par le Canada, le délégué s'est opposé à la formulation stipulant que l'économie verte ne devrait pas représenter "un prétexte, pour les pays industrialisés, de revenir sur les engagements passés".

Le SAINT-SIÈGE a souligné que certains programmes de l'économie verte, comme la production d'éthanol, pourraient créer des insécurités alimentaires, et qu'ils doivent être mentionnés dans ce cadre. Le CANADA a suggéré de remplacer le texte recommandant que les pays industrialisés "doivent aider les pays en développement à renforcer les capacités d'évaluation des technologies" par un appel aux pays industrialisés et en développement "à travailler pour le renforcement des capacités d'évaluation des technologies".

Au paragraphe 31, sur la reconnaissance des difficultés posées à l'éradication de la pauvreté et au soutien de la croissance, les ETATS-UNIS ont présenté un libellé de rechange sur les ajustements structurels. La SUISSE a soutenu la proposition de l'UE de se référer à "de nombreux" pays confrontés à des difficultés, au lieu de la référence à pays "en développement" proposée par le G-77/China, et a demandé au délégué des Etats-Unis de clarifier le libellé qu'il a proposé sur le rôle du capital naturel.

Au sujet du texte concernant les risques, défis et coûts supplémentaires éventuels de l'économie verte, les ETATS-UNIS, la SUISSE, l'UE et le JAPON ont proposé sa suppression. Les ETATS-UNIS, la SUISSE et le JAPON ont appuyé la suppression du texte appelant à des mesures internationales en faveur de l'environnement et du développement, tenant compte des intérêts et besoins de tous les pays en développement. Les ETATS-UNIS et la SUISSE ont recommandé de supprimer le texte sur les pays à revenu intermédiaire.

Dans le texte sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les ETATS-UNIS ont suggéré de reconnaître le rôle du secteur privé plutôt "à travers" la RSE qu'en "son sein", et a proposé de supprimer toute référence à la diffusion et transfert de technologie. La SUISSE a proposé de supprimer l'ensemble du libellé. Le G-77/CHINE a suggéré de plutôt le renforcer.

La NOUVELLE-ZELANDE a proposé de supprimer un libellé avancé par le G-77/Chine et appelant à des mesures internationales, dans le domaine de l'environnement et du développement, répondant aux intérêts et besoins de tous les pays en développement, ainsi que le libellé, proposé par la Serbie, sur la nécessité d'une assistance et d'une aide internationales élargies aux pays à revenu intermédiaire.

Au paragraphe 32, sur les pays aux premiers stades de développement de l'économie verte, le G-77/CHINE a proposé un texte sur la nécessité de tenir compte, entre autres, des avantages environnementaux, économiques et sociaux, des peuples autochtones et des petits agriculteurs dans les pays en développement entrés dans des politiques d'économie verte. Les ETATS-UNIS ont apporté leur appui à une proposition du G-77/Chine sur l'échange d'expériences en vue de promouvoir le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

Au paragraphe 33, sur la création d'une plate-forme internationale pour l'échange des connaissances, l'UE a souligné l'importance d'un schéma de renforcement des capacités facilitant la transition vers une économie verte. La représentante des ETATS-UNIS a demandé le remplacement de la référence à une plate-forme unique par une référence à de multiples plateformes. Elle s'est opposée à une référence à objectifs et mesures d'économie verte, proposée par l'UE.

Dans le libellé appuyant la création d'une nouvelle plate-forme des connaissances sur l'économie verte, le CANADA s'est dit préoccupé par les doubles emplois, les ETATS-UNIS ont suggéré que l'ONU soutînt les plates-formes disponibles, et

l'AUSTRALIE a posé la question de savoir quel rôle pourrait jouer une nouvelle plateforme. La REPUBLIQUE DE COREE a parlé de l'appui préalable des pays en faveur d'une telle plateforme, et a suggéré de travailler avec d'autres pour élaborer un texte approprié.

Dans le libellé concernant la valeur des stratégies différenciées à mettre en place pour l'économie verte, le CANADA a demandé la suppression d'une référence aux responsabilités communes mais différenciées.

L'UE s'est opposée au libellé du G77 sur "l'utilisation rationnelle de la nature", précisant que ce n'est pas là une terminologie habituelle.

Dans le texte appelant à l'établissement d'une feuille de route mondiale de l'économie verte, dans le chapitre consacré au cadre d'action, la NOUVELLE ZELANDE a demandé à l'UE qui établirait la feuille de route et si elle fait partie de l'enveloppe d'outils. La représentante du CANADA a déclaré que ce libellé était trop prescriptif et a précisé qu'elle ne pouvait pas le soutenir. Le G-77/CHINE a déclaré que le cadre d'action devrait être dans le chapitre V de l'avant-projet, Cadre d'action et de suivi. La NORVEGE a déclaré que la CNUDD porte sur l'économie verte et que le cadre d'action doit rester dans ce chapitre. L'UE, la REPUBLIQUE DE COREE et le JAPON ont également préféré le maintien du cadre d'action dans ce chapitre. Au paragraphe 39, sur le soutien aux pays en développement, l'UE et les ETATS-UNIS n'ont pas appuyé la liste des catégories de pays.

DANS LES COULOIRS

Les délégués aux réunions de mars de la CNUDD, au siège des Nations Unies à New York, ont été informés que la dernière version de l'avant-projet, avec la compilation de tous les amendements présentés, était environ dix fois plus longue que l'avant-projet de 17 pages qu'ils avaient reçu le 10 janvier dernier. Conscient du nombre de jours restant avant la négociation de Rio et du défi auquel ils sont confrontés de restreindre ces propositions, les délégués n'ont pas perdu de temps pour passer au mode de négociation, avec des séances nocturnes prévues toute la semaine et une séance en week-end. Nombre de discussions dans les couloirs ont rappelé la manière dont d'autres organes de négociation onusiens sont parvenus à un accord face à des défis similaires, ce qui a conduit un participant à faire observer qu'"à ce rythme, nous allons avoir besoin d'un sauveur venant avec un compromis, car il sera impossible de parvenir à un consensus de cette manière". Les rôles de leadership qui ont ou n'ont pas été joués jusqu'ici par diverses institutions et délégations ont également été évoqués, certains se demandant qui aurait pu, tandis que d'autres gardant l'espoir de voir une nouvelle génération être en mesure de trouver un accord sur une nouvelle approche de développement durable. Les délégations ont été heureuses de s'être concentrées sur le fond de l'un des thèmes de la CNUDD, même si un délégué a dit craindre que passer trop de temps et d'énergie à essayer de définir l'économie verte risquait de détourner l'attention des "questions les plus importantes", telles que l'évaluation des progrès réalisés depuis la première Conférence de Rio en 1992 et la détermination de ce qui doit encore être accompli.